

**Décision n° 2018-JPV-536**

Arrêté portant proclamation des résultats de l'élection des représentants du personnel à la commission paritaire d'établissement-scrutin du 03 mai 2018

LE PRÉSIDENT

Vu le Code de l'éducation et notamment son article L.953-6 ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 9 bis, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 99-272 du 6 avril 1999 relatif aux commissions paritaires d'établissement des établissements d'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 avril 1999 fixant les modalités de vote par correspondance en vue de l'élection des représentants du personnel aux commissions paritaires d'établissement ;

Vu la décision n° 2018-J"V-534 portant organisation des élections des représentants du personnel à la commission paritaire d'établissement ;

Vu la décision n°2018-JPV-535 portant recevabilité des candidatures des représentants du personnel à la commission paritaire d'établissement ;

Vu la décision n°2018-JPV-546 portant organisation du bureau de vote ;

Vu les procès-verbaux de déroulement de scrutin et de dépouillement.

Considérant que le mandat des membres de la commission paritaire d'établissement expire le 11 juillet 2018 ;

DECIDE

**Article 1 : Représentants des personnels à la commission paritaire d'établissement.**

A l'issue du scrutin qui s'est déroulé le jeudi 03 mai 2018, sont proclamés élus pour siéger à la commission paritaire d'établissement de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier les personnes dont les noms suivent :

**Premier groupe :**  
**Corps d'ingénieurs et de personnels techniques et administratifs de recherche et de formation, corps des personnels de laboratoire, corps des personnels ouvriers, corps des personnels de service, corps des personnels sociaux et corps des personnels de santé**

Catégorie	Nombre de sièges	Listes candidates	Noms des candidats élus	
			Titulaires	Suppléants
A	2	SNPTES	Philippe DE PARSEVAL	Brigitte BOUNHOURE

		SNPTES	Pierre LAVEDAN	Corinne ROUTABOUL
B	2	SNPTES	Carole BOUCAYRAND	Frédéric HEBERT
		SNPTES	Marie PENARY	Thierry RAVEL
C	3	SNPTES	Murielle ROUSSEL	Jean-Luc MOLINA
		SNPTES	Catherine BES	Cédric BARNAGAUD
		FERC-Sup CGT	Jean-Marie BARES- CRESCENCE	Manuella RODRIGUES

**Deuxième Groupe :**  
**Corps de l'administration scolaire et universitaire, corps des agents administratifs des services déconcentrés et corps des adjoints administratifs des services déconcentrés**

Catégorie	Nombre de sièges	Listes candidates	Noms des candidats élus	
			Titulaires	Suppléants
A	2	A&I UNSA	Faustine DOOH-DOOH	Pascal MACHER
		A&I UNSA	Dilchad SOULEYMAN	Dominique LOUSTAU
B	2	Tirage au sort	Suzanne BIGNAU	Vincent LAGARDE
			Valérie BELLES	Odile FRANCESCHIN
C	2	Tirage au sort	Nathalie EXCROZAILLES	Valérie BEZIAT
			Camille GRIMAUD	Sylvie YCART

**Troisième groupe :**  
**Corps des personnels des bibliothèques, corps des personnels de documentation et corps des personnels de magasinage**

Catégorie	Nombre de sièges	Listes candidates	Noms des candidats élus	
			Titulaires	Suppléants
A	1	Tirage au sort	Marie-Odile GOMES	Arnaud VAYSSADE-NOUYRIT
B	1	FERC SUP CGT	Karine VIRENQUE	Pascal PINER
C	2	FERC SUP CGT	Jean-François GARCIA	Suzanne MILLAN
			Nathalie DI CARLO	Julien DENARD

## **Article 2 : Exécution**

Le directeur général des services de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier est chargé de l'exécution du présent arrêté.

## **Article 3 : Publicité**

Le présent arrêté est transmis à la rectrice de l'académie de Toulouse, chancelière des universités. Il est affiché dans le hall du bâtiment administratif central. Il fait également l'objet d'une publicité sur le site internet de l'université.

Fait à Toulouse, le 04 mai 2018

Professeur Jean-Pierre VINEL

